



EH/JFS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
216701698-20230901-23_01318-DE
Date de télétransmission : 01/09/2023
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 31 août 2023 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 13

Conseillers représentés : 6

Date de convocation : 23 août 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absente excusée avec pouvoir : Mme Sabine KROMMENACKER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
M. Julien ANCKLY, pouvoir à Mme Joan MAAGER
M. Maxime KERN, pouvoir à M. Jacky NOLETTA
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absents excusés sans pouvoir : Mme Carole METZ, Mme Paola DI MICHELE

Objet : Dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : attribution d'une subvention

Par délibération du 07 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention-cadre de partenariat au titre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, porté par la Collectivité Européenne d'Alsace, pour aider les propriétaires de patrimoine traditionnel à sauvegarder et valoriser leur habitat.

Les demandes éligibles au dispositif devront répondre aux exigences de la convention.

En adhérant à ce dispositif, la Commune s'engage à abonder les aides de la CEA pour les propriétaires réalisant des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial.

M. & Mme Philippe WURTZ-BOTTEMER, domicilié 53 rue Principale à Gries, ont déposé un dossier de demande de subvention le 21 juin 2022 pour la rénovation de leur maison (travaux de plâtrerie et d'isolation). La Commission permanente du Conseil de la CEA du 19/09/2022 a approuvé le dossier et attribué une subvention de 2 727 €, correspondant à 15 % de la dépense subventionnable de 18 177.81 € HT. Le versement de l'aide a eu lieu le 26/07/2023.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 563.67 €, correspondant à 20.67% de l'aide de la CEA, à M. et Mme WURTZ-BOTTEMER, au titre du dispositif de sauvegarde du patrimoine

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2023.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 01 septembre 2023

Publiée ou notifiée le 01 septembre 2023

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER


Le secrétaire,
Joan MAAGER